



FORMATION INTERVENTION A PROXIMITE DES RESEAUX – ATTESTATION D'INTERVENTION A PROXIMITE DES RESEAUX (AIRP) : CONCEPTEUR

Objectifs pédagogiques :

Être capable :

- D'assurer la mission d'un « encadrant des opérations » titulaire d'une attestation d'intervention à proximité des réseaux ;
- D'identifier et respecter les dispositions techniques et réglementaires correspondantes.

Durée :

7 heures dont 1 heure d'examen QCM

Public concerné :

Toute personne chargée par le responsable de projet d'encadrer la mise en œuvre de travaux à proximité de réseaux.

Prérequis :

Être âgé d'au moins 18 ans.

Savoir lire et écrire en français.

Encadrant d'opérations ayant des connaissances préalables requises sur les terminologies et les techniques d'exécution liées aux ouvrages de réseaux. Notions sur la réglementation anti-endommagement, du guide technique relatif aux travaux à proximité des réseaux et des normes en vigueur.

Moyens et outils pédagogiques :

- Livrets et guides sur l'AIPR
- Plate-forme extérieure et salle de formation équipée
- Échantillonnage de matériels
- Poste informatique individuel et connexion internet
- Remise d'un livret stagiaire

Méthode pédagogique :

Exposés, échanges avec les participants.

Présentation visuelle, présentation de documentations et guides sur l'AIPR.

Mise en situations sur plate-forme extérieure.

Animation :

Formateur qualifié LSM FORMATIONS, centre d'examen AIPR agréé par le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE).

Validation :

Après réussite au QCM, délivrance d'une attestation de compétences relatives à l'intervention à proximité des réseaux.

Évaluations des connaissances :

QCM sur poste informatique individuel.

CONTENU PEDAGOGIQUE

❖ Contexte réglementaire :

- Réglementation anti-endommagement, normes en vigueur et guide technique relatif aux travaux à proximité des réseaux
- Rôle, missions et responsabilités des différents acteurs en lien avec la présence des réseaux

❖ Analyse de risques, définition et adaptation des mesures de prévention liées :

- Aux réseaux existants
- Aux réseaux à construire

❖ Rôle du responsable de projet dans le cadre de la préparation des projets de travaux :

- Investigations complémentaires ou clauses du marché pour l'encadrement des travaux en zone incertitude
- Clauses du marché prévoyant l'absence de préjudice pour les entreprises dans certaines circonstances

❖ Respect et application des procédures de prévention en amont du chantier :

- Rédaction du PPSPS,
- Plan de prévention,
- DT, DICT,
- Demande de mise hors tension,
- Distance de sécurité.

❖ Transmission des instructions à l'encadrement de chantier

❖ Rédaction d'un contrat contradictoire d'anomalie ou de dommage.

❖ Faire face aux aléas de chantiers en cas de dangers liés à la découverte de réseaux.

❖ Contrôle des connaissances : QCM sur poste individuel